



GROUPE IDELIANS

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 08 DECEMBRE 2022 à 09H30**OBJET :****10/ IDELIANS et Numélians****10.1 / IDELIANS : Désignation des représentants d'HAMARIS****Délibération n° 2022 030 CA****16 administrateurs sont présents, 5 administrateurs ont donné un pouvoir, le quorum est atteint.****Sont présents :**

M. Bertrand OLLIVIER, Président, désigné par le Conseil Départemental,
M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
M. Jean-Pierre BRUNSEAU, désigné par l'U.D.A.F de la Haute-Marne,
M. Serge BURTE, élu par les locataires,
Mme Michelle COLLARD, élue par les locataires,
Mme Sophie DELONG, désignée par le Conseil Départemental,
M. Denis FAHY, élu par les locataires,
M. Manuel GALLAND, désigné par l'Union Départementale C.G.T,
Mme Anne-Marie GORSE, désignée par le Conseil Départemental,
Mme Nathalie GUILLEMIN, désignée par les associés des collecteurs du 1% logement,
M. Michel HUARD, désigné par le Conseil Départemental,
Mme Anne-Marie NEDELEC, Vice-présidente, désignée par le Conseil Départemental,
M. Dominique MERCIER, désigné par le Conseil Départemental,
M. André NOIROT, désigné par le Conseil Départemental,
M. Dominique THIEBAUD, désigné par le Conseil départemental,
Mme Amina TAYRI, élue par les locataires,

Sont représentés :

Mme le Préfet de la Haute Marne, représentée par Mme Nelly ROBERT, Cheffe du service Habitat et Construction (DDT), M. Michel ANDRÉ, désigné par le Conseil départemental (Pouvoir à Mme NEDELEC), M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil Départemental (Pouvoir à M. HUARD), Mme Marie-Noëlle HUBERT, désignée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Marne (Pouvoir à M. HUARD), M. François ROBIN, représentant une association œuvrant dans le domaine de l'insertion (Pouvoir à M. OLLIVIER), M. Damien THIERIOT, désigné par le Conseil Départemental (Pouvoir à M. OLLIVIER),

Est excusé :

M. Olivier GIRARDOT, désigné par l'union départemental CFDT,

Est absente :

Mme Anne CARDINAL, désignée par le Conseil départemental,

Assistent en outre à la réunion :

M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général, Mme Sophie PY-FOURES, société KPMG, Mme Christine DELALOY, Secrétaire du CSE, Mme Sandra CATTAN, Directrice des ressources internes, Directrice générale adjointe, M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine, Mme Corinne MORO, Directrice financière, Cindy SCHMITT, assistante de Direction.



Avec la demande d'intégration de nouveaux membres dans la société de coordination IDELIANS (Chaumont Habitat en 2023), le Conseil de surveillance a été amené à conduire, en début d'année 2022, une réflexion sur la stratégie et les conditions d'intégration de nouveaux actionnaires et sur l'évolution de ses statuts.

Il en a résulté une refonte des statuts adoptée par l'ensemble des Conseil d'Administration en mai et juin 2022, avec principalement :

- Une intégration des nouveaux entrant par l'acquisition de nouvelles parts et une augmentation du capital social de la SAC
- La distinction en terme de répartition des parts sociales entre les 4 OPH membres fondateurs (Grand Dole Habitat, Domanys, Hamaris et Orvitis) et les nouveaux entrants, formalisée par la signature de 2 pactes d'actionnaires distincts (pacte des actionnaires fondateurs et pacte nouvel entrant)
- Une représentation des OPH au sein du conseil de surveillance en fonction des ressorts départementaux avec :
 - 4 postes lorsqu'un seul OPH actionnaire fondateur y est implanté, dont :
 - 1 poste pour l'Actionnaire personne morale et 2 postes pour deux personnes physiques qui seront proposées par le conseil d'administration de l'Actionnaire,
 - 1 poste de membre du Conseil de surveillance personne morale avec voix délibérative pour la collectivité de rattachement de l'Actionnaire (à charge pour la collectivité de désigner son représentant permanent).
 - 4 postes lorsque les sièges sociaux de deux OPH actionnaires y sont implantés,

S'agissant de l'organisme Fondateur :

- 1 poste pour l'Actionnaire personne morale ou pour une personne physique qui sera proposée par le conseil d'administration de l'Actionnaire (au choix de l'Actionnaire),
- 1 poste de membre du Conseil de surveillance personne morale avec voix délibérative pour la collectivité de rattachement de l'Actionnaire (à charge pour la collectivité de désigner son représentant permanent).

S'agissant de l'organisme Nouvel entrant :

- 1 poste pour l'Actionnaire personne morale ou pour une personne physique qui sera proposée par le conseil d'administration de l'Actionnaire (au choix de l'Actionnaire),
- 1 poste de membre du Conseil de surveillance pour sa collectivité de rattachement (à charge pour la collectivité de désigner son représentant permanent).

En outre, il est prévu la désignation de censeurs appelés à participer aux séances du Conseil de surveillance avec voix consultative, selon les principes de répartition suivants :

- Lorsque le siège social d'un seul organisme actionnaire Fondateur est implanté sur le ressort départemental considéré, tel que défini à l'article 6.2.1, aucun censeur n'est désigné au titre de ce ressort départemental.
- Lorsque les sièges sociaux de deux organismes actionnaires sont implantés sur le ressort départemental considéré, tel que défini à l'article 6.2.1, un (1) poste de censeur est attribué, s'agissant de l'organisme Fondateur pour une personne physique qui sera proposée par le conseil d'administration de l'Actionnaire.

Ainsi, avec l'entrée de l'OPH Chaumont Habitat dans la société de coordination IDELIANS au 1er janvier 2023, ces nouvelles modalités s'appliqueront et la représentation d'Hamaris au conseil de surveillance sera assurée par :

- 2 représentants, personnes morales, avec voix délibérative, dont 1 désigné par le conseil d'administration de l'OPH Hamaris et 1 désigné par sa collectivité de rattachement, le Conseil Départemental de la Haute-Marne
- 1 censeur, sans voix délibérative, désigné par le conseil d'administration


Il est proposé au Bureau du Conseil d'administration de désigner pour représenter l'OPH Hamaris, actionnaire fondateur, au Conseil de surveillance de la société de coordination IDELIANS :

- M. Bertrand OLLIVIER, Président d'Hamaris, en tant que représentant personne morale et représentant permanent de l'office
- M. Michel HUARD, administrateur d'Hamaris, en tant que censeur personne physique

Par délibération du 18 novembre 2022, le Conseil départemental de la Haute-Marne a désigné, Mme Anne-Marie NEDELEC, représentant personne morale de la collectivité de rattachement de l'OPH Hamaris. Le Bureau du 24 novembre 2022 a émis un avis favorable à ces désignations.

Pièce jointe en annexe : Délibération du CD52 en date du 18 novembre 2022

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité, d'approuver la désignation de ces représentants.

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ	
Chaumont, le 8 décembre 2022	 Le Président Bertrand OLLIVIER

